

**SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

174, Route de Le Val – CS 70325 – 83 175 BRIGNOLES CEDEX

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
N° 2023 04-01**

**AVENANT N° 1 au MAPA n° 2022-08 : « MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
POUR LA CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES  
A L'ISDND DE GINASSERVIS (83560) »**

Le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du Comité Syndical n° 04/06.03.2023 du 6 mars 2023 portant délégation du Comité Syndical au Président,

**VU** l'attribution du MAPA n° 2022-08 relatif à la « « Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis (83560) » à la société PRIMA GROUPE dont le siège social, à TOULOUSE, a confié le suivi du dossier à son Agence des Bouches du Rhône – Pôle d'activité d'Eguilles – 25 Rue Topaze – 13510 EGUILLES,

**CONSIDERANT** que le projet a été retardé, au vu de l'évolution potentielle des missions confiées au SIVED NG (projet OREVAL, CPDMA, reprise de gestion directe de la collecte par la CAPV, etc.),

**CONSIDERANT** que le programme des travaux a été complété et finalisé,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le dossier de maîtrise d'œuvre, au vu de l'évolution constatée du projet,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – De valider le programme définitif des travaux, en précisant que :

- l'option n° 1 « charpente + couverture aux fins d'abriter la dalle étanche pour stockage de véhicules radioactifs des intempéries » est intégrée au marché,
- les options 2 « réalisation d'une voirie lourde sur la piste d'accès aux lixiviats » et 3 « réalisation d'une voirie lourde du bac lave-roues au quai de déchargement » sont abandonnées,

**ARTICLE 2** – D'inclure au programme définitif des travaux :

- l'achat et l'installation de conteneurs maritimes pour créer la base-vie,
- l'extraction et le concassage de matériaux, nécessaires aux travaux ainsi qu'à la couverture et la stabilisation des déchets du casier 4.

**ARTICLE 3** – De valider l'estimation définitive des coûts de travaux pour les deux lots du marché à mettre en œuvre, soit :

- lot 1 « VRD & Base-vie » : 445 566,30 € HT
- lot 2 « Extraction et concassage de matériaux » : 70 700,00 € HT
- estimation financière totale des travaux : 516 266,30 € HT

**ARTICLE 4** – De valider le montant de la rémunération du maître d'œuvre, fixée à l'Acte d'Engagement à 6,25 % du montant estimatif des travaux, soit à 32 266,65 € HT (hors réunions supplémentaires utiles et TVA à 20 % en sus),

**ARTICLE 5** – De valider la nouvelle durée d'exécution du marché, qui se terminera lors du parfait achèvement des travaux,

**ARTICLE 6** – De signer l'avenant n° 1 au marché public n° 2022-08 relatif à la « « Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis (83560) » avec PRIMA GROUPE,

**ARTICLE 7** – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain comité syndical,

**ARTICLE 8** – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, publiée sur le site internet du SIVED NG et publiée aux recueils des actes administratifs,

**ARTICLE 9** – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles le 12 avril 2023.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Eric AUDIBERT**



Document rendu exécutoire :

Par télétransmission au contrôle de légalité